



Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement la culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre lorsque cette culture¹ comporte des rejets d'eaux usées dans l'environnement² qui est soumise à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)*.

Le présent formulaire ne concerne pas la culture¹ de cannabis dans un bâtiment ou une serre qui fait l'objet d'un autre formulaire d'activité.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) ci-après appelé le REAFIE

Règlements complémentaires

- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
- [Règlement sur les halocarbures](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29)
- [Règlement sur les matières dangereuses](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)
- Visitez notre site Internet pour obtenir ou consulter des documents de soutien sur le [calcul et l'interprétation des objectifs environnementaux de rejet \(OER\) pour les contaminants du milieu aquatique, dont le formulaire de demande d'OER pour les eaux usées en provenance d'activités de culture en serre ou en bâtiment](#).

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre lorsque cette culture¹ comporte des rejets d'eaux usées dans l'environnement² sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, veuillez à cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et à remplir les formulaires associés.

Notez que le stockage de matières résiduelles sur leur lieu de production lorsqu'il est effectué temporairement et à d'autres fins que la valorisation sur ce lieu reste couvert par l'activité de production (REAFIE art 245).

Activités complémentaires à l'activité de culture ¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre lorsque cette culture ¹ comporte des rejets d'eaux usées dans l'environnement ²	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al. 1 (2) LQE
Gestion des eaux pluviales (ex. : bassin de stockage des eaux de précipitations avec surverse au fossé)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux usées de procédés (ex. : eaux de fertilisation) ou de lavage (ex. : filtre, UV, eaux résiduelles accumulées dans un réservoir en vue de valorisation)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux sanitaires	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al. 1 (4) LQE
Gestion des résidus dangereux (ex. : huiles usées, solvants, solutions dangereuses, etc.)	art. 22 al. 1 (5) LQE
Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants ⁵ dans l'atmosphère (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al. 1 (6) LQE
Système d'épuration des émissions atmosphériques et des odeurs (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al.1 (6) LQE
Valorisation des résidus (feuilles et tiges) de végétaux (broyage, dénaturation et compostage)	art. 22 al. 1 (8) LQE
Valorisation d'une matière résiduelle fertilisante (MRF)	art. 22 al. 1 (8) LQE
Installation ou exploitation, sur un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage, d'un système de lavage de fruits ou de légumes	art. 22 al. 1 (10) LQE
Système de chauffage avec émissions atmosphériques : <ul style="list-style-type: none"> • Installation et exploitation d'un appareil de combustion ou d'un moteur fixe à combustion interne de plus de 3 000 kW (ou 3 MW) utilisant des combustibles fossiles (ex. : mazout, gaz naturel, propane), du bois ou des résidus de bois (non contaminés) ou des granules produits à partir de cultures lignocellulosiques (ex. : panic érigé, miscanthus, alpestré roseau); • Installation et exploitation d'un appareil de combustion ou un moteur fixe à combustion interne de moins de 3 000 kW (ou 3 MW) utilisant les autres combustibles (ex. : huiles usées, biogaz, bois ou résidus imprégnés de colles à base de formaldéhyde). 	art. 22 al. 2 LQE
Rejet d'un effluent dans l'environnement ²	art. 22 al. 2 LQE

1. Description de l'activité

1.1 Nature des activités

1.1.1 Indiquez le type d'établissement visé par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Nouvel établissement

Établissement existant

1.1.2 L'activité de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons est-elle réalisée dans un bâtiment, une serre, ou dans les deux (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

En bâtiment

En serre

1.1.3 Cochez les types de culture applicables à votre activité de culture¹ dans un bâtiment ou une serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Champignons

Végétaux non aquatiques (autre que le cannabis)

1.2 Description des équipements et des installations

1.2.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, décrivez les bâtiments ou les serres utilisés pour la culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Si des plans et devis³ des bâtiments ou des serres sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande

Document : _____ Section : _____

1.2.2 Décrivez l'aménagement intérieur des bâtiments ou des serres utilisés pour la culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons, en incluant leurs subdivisions ou leurs salles (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Les salles ou les subdivisions peuvent être les suivantes : zones de préparation, zones de production (semis, greffage, zone de croissance, etc.), station d'irrigation ou de fertigation, zones d'emballage, entrepôts, zones de livraison et d'expédition, chaufferie, maintenance, vestiaires, bureaux, etc.

Note :

Cette description doit permettre de localiser notamment :

- les équipements fixes de production;
- les installations de traitement des eaux;
- les aires de chargement et de déchargement intérieurs;
- les aires d'entreposage intérieures;
- les points de rejet.

Si un plan d'aménagement intérieur des bâtiments ou des serres est disponible, vous pouvez le joindre à votre demande.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 5000)

1.2.3 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, décrivez les équipements ou les appareils utilisés pour la culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

À titre d'exemple, les équipements ou appareils peuvent notamment être :

- ceux du système d'irrigation;
- ceux du système de fertigation;
- ceux du système de recirculation⁶ totale ou partielle des eaux;
- ceux du système d'éclairage;
- ceux du système de ventilation;
- ceux du système de chauffage;
- les équipements utilisés pour la fertilisation;
- les équipements d'entreposage des produits végétaux ou de champignons;
- etc.

Si des fiches techniques sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

Document : _____ Section : _____

1.2.4 Utilisez-vous des équipements de réfrigération ou de climatisation dans votre projet (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.3.

1.2.5 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, décrivez les réfrigérants utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Note : Il est possible de trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants sur le site du ministère ou à l'annexe 1 du *Règlement sur les halocarbures*.

Document : _____ Section : _____

1.3 Gestion et entreposage des matières premières

1.3.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, fournissez les renseignements sur les intrants⁴ utilisés dans les procédés qui sont susceptibles de devenir ou de générer un contaminant⁵ dans l'environnement² (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Il peut s'agir, par exemple :

- de combustibles;
- de produits chimiques utilisés;
- de matières fertilisantes;
- etc.

Si une fiche signalétique du produit est disponible, vous pouvez la joindre à votre demande.

Document : _____ Section : _____

1.3.2 Pour chaque intrant de type matière fertilisante identifié à la question précédente, indiquez les quantités totales maximales en kilogramme (kg) respectives d'azote et de phosphore qui sont utilisées sur une base annuelle (art. 17 al. 1 (1) et (4) REAFIE).

Pour le phosphore, exprimez les quantités sous une base de P₂O₅.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.4 Caractéristiques techniques et opérationnelles

1.4.1 La culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons est-elle de type biologique (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

1.4.2 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, fournissez les renseignements sur les différents types ou différentes variétés de végétaux non aquatiques ou de champignons produits.

Document : _____ Section : _____

1.4.3 Décrivez les opérations de fertilisation des végétaux non aquatiques ou des champignons en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- le type de solutions fertilisantes utilisées;
- la fréquence d'application.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.4.4 Décrivez les caractéristiques techniques liées à l'éclairage des végétaux non aquatiques ou des champignons en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- le type d'éclairage utilisé;
- la période d'éclairage en fonction de la période de l'année et l'intensité lumineuse.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.4.5 Y a-t-il injection de dioxyde de carbone (CO₂) à l'intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la question 1.4.7.

1.4.6 Décrivez la procédure d'injection du dioxyde de carbone (CO₂) à l'intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.4.7 Une partie des eaux est-elle recirculée⁶?

Oui Non

1.4.8 Décrivez le chemin d'écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées pour votre activité de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons (eaux propres, eaux de procédés, eaux de lavage, eaux sanitaires, eaux potables, eaux de fertilisation, eaux résiduaires, etc.) de leur approvisionnement, à leur utilisation, jusqu'à leur rejet ou gestion (art. 17 al. 1 (1) et (4) REAFIE).

Le cas échéant, cette description devra considérer la recirculation⁶ ou la réutilisation des eaux.

Si un diagramme ou schéma d'écoulement des eaux est disponible, vous pouvez le joindre à la demande.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 3000)

1.4.9 Les eaux générées par votre activité de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons, incluant celles qui sont recirculées⁶ ou réutilisées à même vos procédés, sont-elles exclusivement rejetées dans l'environnement², dans un système d'égout⁷ ou acheminées à l'extérieur du site (art. 18 (1) et (2) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 1.5.

1.4.10 Décrivez le mode de gestion des autres eaux associé à votre activité (ex. : évaporation des eaux), la quantité maximale journalière d'eaux à gérer pour chaque mode de gestion identifié (mètres cubes par jour) et les mesures d'atténuation proposées (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 al. 1 (1), (2) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 3000)

1.5 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.5.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous les dates de début et de fin des différentes étapes de réalisation des travaux de l'activité si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Par exemple :

- construction de bâtiments ou de serres;
- travaux d'aménagements de l'installation;
- exploitation de l'activité;
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité;
- s'il y a lieu la date de restauration complète

Étapes de réalisation	Début	Fin	Durée

1.5.2 Indiquez dans le tableau ci-dessous l'horaire d'exploitation du procédé ou de l'activité de l'établissement et le nombre de quarts de travail pour chaque journée de la semaine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Horaire	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure de début							
Heure de fin							
Nombre de quarts de travail							

1.5.3 Fournissez les informations suivantes sur les modalités de réalisation de l'activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- nombre de semaines d'exploitation par année : _____
- période de pointe de production (le cas échéant) : _____
- période d'arrêt de production (le cas échéant) : _____
- nombre maximal d'employés : _____
 - nombre d'employés affectés à la production : _____
 - autres employés (bureau, entretien, etc.) : _____

1.5.4 Décrivez les procédures et les mesures de prévention permettant d'éliminer le rejet de contaminants⁵ à chacune des phases de la construction ou de l'implantation de votre activité, ainsi qu'au cours de la période de rodage et de mise en exploitation de l'établissement ou de l'activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

2. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

2.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants⁵ susceptibles d'être rejetés dans l'environnement², incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

2.1.1 Rejets d'un effluent (eau)

La culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre qui comporte des rejets d'eaux usées dans l'environnement² nécessite la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)**. Ce formulaire vise tous les rejets d'eaux provenant d'un effluent. Celui-ci peut être rejeté dans l'environnement², dans un système d'égout⁷, ou être acheminé à l'extérieur du site pour sa gestion et sa disposition.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- implantation et exploitation d'une installation de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre comportant le rejet d'un effluent dans l'environnement², dans un système d'égout⁷ ou acheminé à l'extérieur du site (exemples d'effluents : eaux usées, eaux de lavage, eaux de procédés, eaux usées de fertilisation, eaux résiduelles, eaux de lixiviation, etc.);
- rejet d'eaux d'un système de traitement des eaux (exemples : eaux de procédés, eaux de lavage, eaux résiduelles, eaux de refroidissement, eaux de lixiviation, eaux de bassins de décantation et sédimentation, etc.).

Notez que les [Lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés](#) peuvent vous aider à élaborer un programme de suivi et d'autosurveillance des effluents rejetés dans l'environnement².

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) du MELCC a publié sur son site Internet un [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#) accompagné de cahiers d'échantillonnages. Ces cahiers décrivent les bonnes pratiques pour planifier et réaliser l'échantillonnage afin d'assurer la qualité des échantillons et la validité des résultats. Ces documents s'adressent aux responsables des campagnes d'échantillonnages et aux préleveurs. Le Cahier 1, *Généralités*, doit accompagner chacun des cahiers subséquents. Vous pouvez vous y référer afin de vous guider dans l'élaboration des mesures de suivi de performance, d'entretien, de surveillance et de contrôle relativement à votre installation de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre. En plus du Cahier 1, les cahiers pouvant plus spécifiquement concerner une activité de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre qui devraient être consultés sont les suivants :

- Cahier 2 : [Échantillonnage des rejets liquides](#);
- Cahier 4 : *Échantillonnage des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes*;
- Cahier 7 : *Méthode de mesure du débit*.

Notez également qu'une demande d'objectifs environnementaux de rejet (OER) peut être requise pour la réalisation de votre activité.

2.1.2 Rejets atmosphériques

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques** :

- implantation et exploitation d'une installation de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre qui génère des émissions atmosphériques, notamment des émissions diffuses de particules, des gaz, mais aussi des odeurs.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants⁵ dans l'atmosphère ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire.

Le RAA, le REAFIE et certains règlements sectoriels apportent également des conditions additionnelles concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

Le RAA contient également des exigences concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

2.1.3 Eaux de surface, eaux souterraines et sols

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surfaces, eaux souterraines et sols** :

- déneigement des chemins d'accès;
- déversement accidentel d'hydrocarbures;
- émissions de matières en suspensions dans un cours d'eau;
- excavation et disposition de sols;
- entreposage des matières résiduelles (ex. : résidus végétaux, substrats de culture¹, plastiques, etc.);
- entreposage de matières dangereuses résiduelles;
- lixiviation des matières résiduelles;
- etc.

Ce formulaire permet de décrire les contaminants⁵ susceptibles d'altérer les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols et leurs impacts anticipés sur l'environnement². Les mesures de suivi, d'entretien,

de surveillance et de contrôle proposées pour les eaux de surface, les eaux souterraines ou les sols doivent être décrites dans ce formulaire.

2.1.4 **Bruit**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Bruit** :

- aires de circulation, de chargement et de déchargement des matières;
- équipements de ventilation;
- bruits d'impacts;
- etc.

2.1.5 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts** :

- détérioration de l'habitat d'une espèce vivante;
- pollution lumineuse;
- vibrations;
- etc.

L'implantation et l'exploitation d'une installation de culture¹ de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre peut causer d'autres d'impacts. Ces autres impacts ou nuisances peuvent dépendre de plusieurs facteurs comme, et sans s'y limiter, la localisation des installations et sa proximité avec d'autres bâtiments ou résidences privées.

Exemple : dépendamment du type d'éclairage utilisé, de la durée de la photopériode et de cette période fixée dans une journée, cette activité peut causer une pollution lumineuse et causer des nuisances pour les voisins. Les mesures d'atténuation proposées en lien avec la dispersion lumineuse devront notamment être décrites.

3. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

3.1 **Gaz à effet de serre**

Ce formulaire vise à déterminer si les renseignements ou documents relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être fournis. Ce formulaire réfère aux articles 19 à 21 et à l'annexe 1 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Gaz à effet de serre** :

- utilisation de certains équipements (appareil de combustion, etc.);
- activité, équipement ou procédé susceptible de générer des émissions de GES;
- activité, équipement ou procédé visé par l'annexe 1 du REAFIE.

3.2 **Matières dangereuses résiduelles**

Ce formulaire vise les activités générant des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans le cadre de l'exploitation. Il doit s'agir d'une activité autre que celles visées au 5^e paragraphe du premier alinéa de l'article 22 de la LQE.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Matières dangereuses résiduelles** :

- gestion et entreposage de produits chimiques usés (ex. : solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.).

Notez que si les activités exercées génèrent des MDR, il sera nécessaire d'encadrer l'entreposage ainsi que le mode de gestion de ces matières afin de respecter les exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD).

Afin de savoir si la matière résiduelle générée est une MDR, veuillez notamment vous référer aux articles 1 à 4 du RMD. Vous pouvez aussi consulter la section [Matières dangereuses](#) du site Internet du ministère pour obtenir de l'information sur la classification de vos matières et d'autres précisions sur l'application de ce règlement.

3.3 Autres informations

Fournissez tout autre renseignement ou joignez à ce formulaire tout autre document permettant de compléter votre demande.

Exemples :

- copie du calcul d'objectifs environnementaux de rejet (OER) obtenu du ministère;
- fiches signalétiques de produit;
- fiches techniques d'équipement ou d'appareil;
- inventaires spécifiques à une espèce.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

4. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

4.1 Les services d'un professionnel⁸ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?

Oui Non

4.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel⁸ ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

5. Lexique

¹culture : La culture correspond à l'ensemble des opérations nécessaires à la croissance de végétaux non aquatiques ou de champignons, de la préparation du substrat à la récolte, y compris, le cas échéant, le drainage et le travail au sol post-récolte.

²environnement : l'eau, l'atmosphère et le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE)

³plans et devis : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE)

⁴intrant : tout élément impliqué dans le procédé tel qu'une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, un produit fini, etc.

⁵contaminant : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement (art. 1 LQE)

⁶recirculation : réintroduction (ex. : par pompage) d'une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités de production vers une portion antérieure d'un circuit d'eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement afin de maintenir une bonne qualité de l'eau.

⁷système d'égout : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l'entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d'origine domestique, avant leur rejet dans l'environnement, à l'exception :

- 1) d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d'égout, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
- 2) d'un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d'origine domestique issues d'un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
- 3) d'un équipement ou d'un dispositif de traitement d'eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d'origine domestique et qui n'est pas exploité par une municipalité (art. 3 REAFIE)

⁸professionnel : un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

6. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.2.1 : Description des bâtiments ou des serres utilisés pour la culture

Code d'identification utilisé aux plans de localisation	Type d'installation Bâtiment ou serre	Superficie totale occupée par l'installation au sol (en mètres carrés [m ²])*	Superficie totale de l'installation sur laquelle est réalisé l'ensemble des activités de culture (en mètres carrés [m ²]) *Doit inclure les cultures réalisées en étages ou superposées	Installation chauffée?		Type de ventilation Exemples : ventilation naturelle, ventilation mécanique (extraction, pression positive), autres (précisez)	Type de recouvrement (pour les serres) Exemples : polycarbonate, polyéthylène, verre, autres (précisez)
				Oui ou non	Si oui, précisez la source d'énergie (ex. : électricité, gaz naturel, propane, mazout, biomasse, autres [précisez])		
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.1.</i>							

*La superficie totale correspond à l'espace que le bâtiment ou la serre couvre au sol, y compris les aires de production, de préparation et d'expédition des produits.

Modèle 2 – Question 1.2.3 : Description des équipements et des appareils

Code d'identification sur les plans de localisation	Nom de l'équipement ou de l'appareil	But de l'utilisation Exemples : irrigation, fertigation, éclairage, ventilation, chauffage, fertilisation, etc.	Nombre d'unités de cet équipement ou appareil	Description des caractéristiques techniques de l'équipement ou de l'appareil Exemples : débit, puissance, capacité, dimensions, etc.	Fiche technique fournie (Indiquez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section. Indiquez S.O. si non applicable)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.3.</i>					

Modèle 3 – Question 1.2.5 : Réfrigérants utilisés

Nom du produit réfrigérant	Famille de réfrigérant	Quantité utilisée annuellement (en kg)	Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.5.</i>			

Modèle 4 – Question 1.3.1 : Description des intrants utilisés

Identification de l'intrant⁴ incluant les combustibles ou produit chimique utilisé Exemples : acide, base, matières fertilisantes, désinfectant, etc.	But de l'utilisation Exemples : nettoyage des équipements et des appareils, désinfection des équipements)	Quantité maximale utilisée (litre, mètre cube (m³), kilogramme, tonne, etc.) *Précisez également l'unité de référence : par jour, par mois ou par année.	Capacité d'entreposage maximale *Précisez l'unité de référence : litre, mètre cube (m ³), kilogramme, tonne, etc.	Mode d'entreposage	Code d'identification utilisé pour l'aire d'entreposage sur les plans de localisation	Fiche signalétique du produit jointe à la demande (Indiquez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section. Indiquez S.O. si non applicable)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.3.1.</i>						

Modèle 4 – Question 1.4.2 : Renseignements sur les différents types et les différentes variétés de végétaux non aquatiques ou de champignons produits

Type Végétaux ou champignons	Variété	Types de régie de culture¹	Types de substrat²	Durée d'un lot ou cycle de production (en jours)	Nombre de lots prévus annuellement	Capacité de production maximale annuelle Précisez l'unité utilisée : kg, tonne, unité, plateau à alvéoles - préciser le nombre d'alvéoles, autre (préciser)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.4.2.</i>						

¹ **Types de régie de culture** : en sol, en pot ou en contenant, sur table, aéroponique ou hydroponique, verticale ou horizontale, autres (précisez).

² **Types de substrat** : laine de roche, fibre de coco, mousse de tourbe, terreau, autres (précisez).